



Commune de CUVAT
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 09 MAI 2022

Présents : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI.

Procurations : Emilie LAVOREL à Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Henri MASSON à Jacqueline SIMONOTTI.

Absents excusés : Jacques COESNON, Jessica DA COSTA.

Absents : Philippe CLERJON, François RIGNOT.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 mars 2022
- Examen du Compte Administratif 2021
- Examen du Budget Primitif 2022
- Délibérations :
 - * n° 2022/05/01 : Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2022
 - * n° 2022/05/02 : Finances – Délégation d'utilisation de la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires M57
 - * n° 2022/05/03 : Finances – Révision du loyer de l'appartement de la Mairie (2^{ème} étage)
 - * n° 2022/05/04 : Aménagement/Urbanisme – Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie pour une mission de conseil et d'assistance
- Elections Législatives - Préparation des plannings de tenue du Bureau de Vote
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h02.

Madame Martine LACROIX est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'adjoindre deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

N° 2022/05/01 : Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2022

Madame la Maire rappelle que, par délibération n° 2021/10/02 du 11 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Elle rappelle également que, dans le Budget Primitif adopté le 11 avril 2022, il est inscrit les dépenses imprévues suivantes :

- 32.374.88 euros au chapitre 020 (section d'investissement),
- 20.000 euros au chapitre 022 (section de fonctionnement).

Or, le Centre des Finances Publiques de SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS nous a informé, par courriel en date du 12 avril 2022, que ces prévisions budgétaires n'étaient plus possibles, dans le cadre de la nomenclature M57, en dehors des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements.

Aussi, afin de régulariser la situation, il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre Article	Somme	Chapitre Article	Somme
Dépenses imprévues	020	32.374.88		
Immobilisations corporelles <i>Installations, matériel et outillage techniques – Installations de voirie</i>			21 2152	32.374.88 32.374.88
Total de la section d'investissement		32.374.88		32.374.88
Dépenses imprévues	022	20.000.00		
Charges à caractère général <i>Contrats de prestations de services</i> <i>Entretien et réparations - Voiries</i>			011 611 615231	20.000.00 10.000.00 10.000.00
Total de la section de fonctionnement		20.000.00		20.000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** les modifications de crédits indiqués ci-dessus.

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2022/05/02 : Finances – Délégation d'utilisation de la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires M57

- **Considérant** sa délibération n° 2021/10/02 du 11 octobre 2021 relative à l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **Considérant** que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de déléguer au Maire la possibilité d'utiliser la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires (virements de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre au sein de la même section), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, cela dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne délégation** à Madame la Maire pour utiliser la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires (virements de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre au sein de la même section), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, cela dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **dit** que Madame la Maire informera le Conseil Municipal des décisions de mouvements de crédits effectués lors de la plus proche séance.

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2022/05/03 : Finances – Révision du loyer de l'appartement de la Mairie (2^{ème} étage)

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision du montant du loyer de l'appartement de la Mairie (2^{ème} étage) et propose de le réévaluer selon la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Loyer année 2015} \times \text{Indice de Référence des Loyers (1^{er} trimestre année 2022)}}{\text{Indice de Référence des Loyers (1^{er} trimestre année 2015)}} = \text{Loyer année N}$$

$$\text{Soit : } \frac{580.00 \text{ euros} \times 133.93}{125.19} = 620.49 \text{ euros}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de réviser, à compter du 1^{er} juin 2022, le montant du loyer de l'appartement de la Mairie (2^{ème} étage), par application de la formule ci-dessus.

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2022/05/04 : Aménagement/Urbanisme – Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie pour une mission de conseil et d'assistance

Madame la Maire informe l'Assemblée que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie propose, outre le portage, une ingénierie spécifique sur le conseil et l'assistance dans les procédures liées au foncier (préemptions, montages juridiques complexes, partenariats avec les bailleurs sociaux, aménageurs et promoteurs privés, ...). Cette mission permet à la Commune de disposer d'une assistance gratuite et d'appuis technique, administratif ou juridique sur les problématiques foncières.

Elle rappelle que plusieurs projets importants de constructions sont en cours d'élaboration, notamment au lieu-dit « Le Murgier » et propose de solliciter l'EPF pour une mission de conseil et d'assistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **sollicite** l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie pour une mission de conseil et d'assistance dans le cadre du développement de l'urbanisation du lieu-dit « Le Murgier ».

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2022/05/05 : Ressources Humaines – Services Périscolaires – Année scolaire 2022/2023 Recrutement d'Adjoints Techniques Territoriaux

Madame la Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les contrats de travail à durée déterminée des agents employés par les Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) arrivent à échéance fin août 2022.

Aussi, afin de préparer l'année scolaire 2022/2023, il s'avère nécessaire de procéder à de nouveaux recrutements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de recruter, pour l'année scolaire 2022/2023, huit Adjoints Techniques Territoriaux de catégorie C, non-titulaires, à temps non-complet, afin d'assurer les missions des Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour procéder au recrutement des agents ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour signer les contrats à durée déterminée correspondants et tous les documents afférents.
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

N° 2022/05/06 : Voirie – Projet d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LAVOREL au lieu-dit « Les Murgiers »

Madame la Maire rappelle aux membres présents la nécessité de réaliser un aménagement d'une partie de la Voie Communale n° 2 dite « Route des Caves » afin de sécuriser la circulation piétonne. Il consistera en la création d'un trottoir reliant le Chef-lieu à l'abribus des Caves, cheminement emprunté par de nombreux enfants.

Pour mener à bien ce projet, il est essentiel/indispensable d'acquérir une partie d'un terrain, cadastré section A - n° 2905, sis au lieu-dit « Les Murgiers » pour une superficie de 28 m², appartenant aux Consorts LAVOREL.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- un accord de principe sur ce projet,
- l'autorisation d'entamer et mener des négociations quant à l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne** un accord de principe au projet d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts LAVOREL ;
- **autorise** Madame la Maire à entamer et mener les négociations nécessaires correspondantes ;
- **demande** à être tenu informé régulièrement de l'état d'avancement de ce dossier.

suffrages exprimés	11	<i>pour</i>	11	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	-----

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PRÉPARATION DES PLANNINGS DE TENUE DU BUREAU DE VOTE

Le Décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale a fixé les horaires du scrutin, ouverture à 8 heures et clôture à 18 heures.

Les permanences sont donc réparties par tranches de 2h30.

Les Conseillers Municipaux font part de leurs préférences pour les deux tours.

Les Conseillers Municipaux absents sont invités à faire part de leurs disponibilités dans les plus brefs délais.

1°/ Commission « Communication »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 03 mai 2022 et a :

- étudié les premières propositions graphiques faites pour l'évolution du site internet ;
- fait un point sur les réponses reçues, tant au niveau de la dénomination de la future agglomération que de la « Boîte à idées ».

La prochaine réunion est au 17 mai 2022 à 9 heures, avec pour objet le second numéro de la Gazette.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

La Commission s'est réunie le 07 avril 2022 avec à l'ordre du jour :

2.1. La préparation de l'organisation de la Journée de l'Environnement du 07 mai

2.2. Abribus

La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a réalisé un audit.

La Commission s'est réunie le 28 avril 2022 et a traité de :

2.3. La finalisation de l'organisation de la Journée de l'Environnement du 07 mai

2.4. Déchets verts

La première journée d'ouverture s'est bien déroulée malgré le broyage fait la veille et un accès rendu plus difficile du fait que ce n'était pas encore tassé.

La prochaine réunion est fixée au 02 juin 2022 à 9 heures.

3°/ Commission « Scolarité/Jeunesse/Solidarité Intergénérationnelle »

Présentée par Madame Sandrine REBELLE

La prochaine réunion est fixée au 13 mai 2022 à 18 heures.

4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission, qui s'est réunie les 15 avril 2022 et 06 mai 2022, a émis les avis suivants :

4.1. Urbanisme

4.1.1. Permis de Construire

* Dossier CAPELLI Francis/DAVAINE Déborah pour rénovation d'une bâtisse avec modification des planchers et des façades et volets bois

parcelle cadastrée section A n° 3622 – 180, route des Voisins

→ demande de pièces complémentaires

* Dossier ORTEGA Cédric pour construction d'un carport en bois pour deux voitures

parcelles cadastrées section A n° 2865-2518 – 104, route de Tettachenaz

→ avis favorable suite au dépôt de pièces complémentaires

* Dossier PESENTI Damien/Victoria pour construction d'une villa et de son abri accolé

parcelle cadastrée section A n° 3804 – Route des Caves (Chemin Rural de Pagliard)

→ avis favorable suite au dépôt de pièces complémentaires (en attente de la signature de la convention liée au PUP)

* Dossier LAVOREL Michel pour extension d'un abri voiture

parcelle cadastrée section A n° 3224 – 18, chemin de Lacuma

→ demande de pièces complémentaires

* Dossier BRIANNE Roger pour pose d'une clôture en grillage de 1.23 m de haut, construction d'un abri pour deux voitures et construction d'une piscine de 18 m²

parcelles cadastrées section A n° 3604-3601-3606 – 138, route des Frégnards – Lotissement « Le Clos des Frégnards » (lot n° 4)

→ demande de pièces complémentaires

4.1.2. Déclarations Préalables

* Dossier MUSSET Thierry pour pose de 8 panneaux photovoltaïques

parcelle cadastrée section A n° 2207 – 2205, route de Ferrières

→ avis favorable

* Dossier VABRE Adrien pour installation de panneaux solaires en toiture

parcelle cadastrée section A n° 3264 – 214, route de Tettachenaz

→ avis favorable

* Dossier MASSON Cédric pour installation de 19 panneaux photovoltaïques en toiture

parcelle cadastrée section A n° 3595 – 598, route de la Montagne

→ avis favorable

- * Dossier LAVOREL Olivier pour division en vue de la construction d'un lot de 450 m² parcelles cadastrées section A n° 2837-2869-3144-3147-3149 – 128, route de Tettachenaz
→ *en attente des avis des services*
- * Dossier TERRIER Jacques pour pose de panneaux photovoltaïques parcelle cadastrée section A n° 3319 – 245, route des Lavorel
→ *avis favorable*
- * Dossier SAINT-GRATIEN Christiane pour rénovation des volets avec changement de couleur parcelle cadastrée section A n° 2472 – 396, route de Cluchina
→ *avis favorable*
- * Dossier BAILLARD Grégory pour installation photovoltaïque parcelle cadastrée section A n° 3186 – 1648, route de Ferrières
→ *avis favorable*

4.1.3. Certificat d'Urbanisme Opérationnel

- * Dossier POIRRIER Cécile pour construction d'une maison d'habitation parcelles cadastrées section A n° 893-894-2762-2764-2766 – Route du Murgier
→ *en attente des avis des services*

4.1.4. Divers

Projet de construction 177/187, route du Murgier

Une réunion a eu lieu le 26 avril dernier avec :

- l'Architecte-Conseil du CAUE 74 (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement),
- l'Architecte du projet,
- le Promoteur.

Les échanges ont porté sur l'intégration du projet dans l'environnement et sur la problématique soulignée initialement : la circulation dans la Route du Murgier.

4.2. Travaux

4.2.1. Route de Proméry

Nous avons reçu, ce jour, l'Ordonnance d'expropriation, qui a été notifiée aux intéressés et qui sera publiée au Service de la Publicité Foncière.

4.2.2. Energie et Services de SEYSSEL (ESS)

- * Les travaux relatifs au renforcement du poste « Les Eplaters » ont débuté le 11 avril dernier.
- * Les travaux de voirie relatifs au raccordement du poste près du bâtiment périscolaire sont terminés.
- * Les travaux de remise en état de l'éclairage extérieur de l'Eglise ont démarré le 04 mai dernier.

4.3. Gestion du patrimoine

4.3.1. Étude Chef-lieu et bâtiments communaux

Le CAUE 74 (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) a présenté deux scénarii lors de la réunion qui a eu lieu le 15 avril 2022.

Ceux-ci sont présentés ce jour à l'Assemblée pour avis.

La solution de l'extension de plain-pied fait l'unanimité, notamment en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, personnes mal-voyantes, etc...

4.3.2. Salle polyvalente

L'installation des huisseries a été effectuée du 19 au 25 avril 2022.

Des finitions restent à réaliser.

Une visite de pré-réception a eu lieu le mardi 26 avril 2022. Les constatations relevées vont faire l'objet d'interventions complémentaires.

Les serrures ont été installées le 22 avril dernier.

La date de la prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Madame Martine LACROIX

La Commission s'est réunie le 12 avril 2022.

5.1. Salle polyvalente

Un point a été fait sur les locations de la salle polyvalente pour les mois à venir et sur le prévisionnel des manifestations et des besoins d'occupation pour 2022/2023.

5.2. Terrain multisports

Un point a été fait sur les éléments à remplacer sur la structure pour la rendre conforme aux normes de sécurité demandées par le cabinet d'expertise.

5.3. Associations

Une réunion avec les membres des Associations de la Commune s'est tenue le 27 avril 2022.

Il a été fait un rappel sur les modalités de demandes et d'attribution des subventions communales. Il en a suivi un échange ouvert avec questions-réponses.

Par ailleurs, chaque responsable des Associations a reçu un badge pour l'ouverture des portes de la salle et/ou des locaux de la salle.

La prochaine réunion est fixée au 31 mai 2022 à 18h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ **Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

Conseil Communautaire du 26 avril 2022

* Approbation du projet de territoire

* Tarifs de la Piscine des Dronières avec un abonnement pour les habitants de la CCPC :

- forfait saison adulte : 60 euros,

- forfait saison enfant : 50 euros.

La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2022.

2°/ **Gendarmerie ANNECY-MEYTHET**

Point de situation :

* 4.300 heures de judiciaire,

* 1.300 heures de prévention de proximité,

* 116 heures de surveillance du réseau routier,

* 4 opérations conjointes avec les polices municipales locales.

3°/ **Travaux Groupe Scolaire/Périscolaire**

Un expert est intervenu à l'initiative de la Mairie de CUVAT le 06 mai 2022.

Son rapport nous sera communiqué d'ici 1 mois environ.

4°/ **Police pluri-communale**

Présentation du projet de police pluri-communale avec FILLIERE, ALLONZIER-la-CAILLE et VILLY-le-PELLOUX.

L'implantation des locaux envisagée serait à la Mairie déléguée de SAINT-MARTIN-BELLEVUE. Ce projet reste à l'étude.

5°/ **Finances**

Les destinataires des subventions ont été informés, le 03 mai dernier, des sommes attribuées par le Conseil Municipal. Nous avons reçu les remerciements de l'ADMR, l'Ecole, la Banque Alimentaire de Haute-Savoie ainsi que les associations de la commune.

La Croix-Rouge de la Haute-Savoie remercie pour la subvention et l'aide qui sera utilisée pour assister les Ukrainiens réfugiés dans le Département.

6°/ **Personnel Communal**

Madame la Maire informe de l'arrivée d'un nouvel agent vendredi 13 mai 2022.

7°/ **Cérémonie du 08 mai**

Madame la Maire et les membres du conseil remercient la Chorale Nuances et l'Association Moti'Voyages pour leurs prestations lors de la cérémonie.

8°/ **Election Présidentielle**

Madame la Maire remercie les Conseillers pour leur participation aux bureaux de votes, ainsi que les électeurs et les agents qui ont participé aux dépouillements.

Elle fait également part des remerciements de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour le bon déroulement des scrutins.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 06 juin 2022 à 20 heures**

Séance levée à 22h22.